

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°005/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **18 février 2026**

Date d'affichage : **26 février 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 25 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Violaine PIQUET-GAUTHIER,
Pierre SAVOLODELLI, **formant la majorité des membres en exercice**

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE

Fabrice LOISEAU a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	12
PRESENTS	:	10
VOTANTS	:	10

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes locales en vigueur depuis 1997 :

- Taxe d'habitation	10,61 %
- Taxe foncière sur le bâti	46,18 %
- Taxe foncière sur le non-bâti	119,63 %

Il est proposé de maintenir les taux tels que votés en 2025.

VU le Code Général des Impôts ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

005-210500799-20260225-005_2026-DE
Reçu le 27/02/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

FIXE comme suit les taux communaux pour les taxes locales pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation 10,61 %
- Taxe foncière sur le bâti 46,18%
- Taxe foncière sur le non-bâti 119,63 %

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU